politique financière à suivre, et qu'elle saura au besoin en appeler à la population elle-même, et avec l'appui de celle-ci, à l'autorité supérieure qui a émis à l'encontre de la municipalité précédente des théories qu'elle appliquera sans doute à celle-ci, en dépit du régime de faveur dont jouissent généralement à la troisième division de la Préfecture du Nord, les municipalités réactionnaires qui ont des conseillers généraux parmi leurs membres.

Les impôts à supprimer

Nous ne prétendons pas que, pour l'année 1905, la municipalité puisse assurer l'intégralité de ses services et faire face à ses engagements sans créer des ressources nouvelles.

Il y a d'abord les emprunts, votés en principe en septembre, octobre et novembre 1904 qui exigent la création de trois centimes additionnels inévitables. Mais le décret relatif à ces emprunts n'est pas encore rendu ; il ne sera rendu qu'en 1905, et par conséquent la municipalité n'aura à faire face dans l'exercice prochain qu'au paiement d'une seule semestrialité du service de cet emprunt. Pour 1905, il suffit donc de percevoir un centime et demi au lieu de trois ; *c'est cinquante mille francs gagnés pour les contribuables.*

D'autre part, il n'est pas excessif que la minorité invite la municipalité à réduire au chiffre de dépenses ordinaires réelles de 1903, ses prévisions de dépenses de 1905 : *c'est encore 123.000 fr. gagnés pour les contribuables.*

Le crédit prévu de 10.000 fr., pour *dépenses arriérées* ne s'explique pas et peut être supprimé sans péril, ainsi que la dépense de 14.000 fr. pour école d'architecture, si des engagements ne sont pas formellement pris pour cette création intempestive.

En outre, en vertu de sa jurisprudence, il est certain que l'autorité supérieure n'approuverait pas la création de centimes additionnels destinés à constituer sans affectation prévue, un excédent disponible que M. Ch. Delesalle a fixé généreusement à 122.000 francs, laissant ainsi entendre que, dans son esprit, il aura encore à ajouter dans la réalité quelques prodigalités aux prévisions déjà majorées de son budget primitif. M. le Ministre de l'Intérieur, à coup sûr, ne tolèrera pas non plus que, par un impôt nouveau, l'on crée d'avance, selon la thèse développée par M. Vandamme, dans la séance du 2 août 1904, une disponibilité de 100.000 francs, en vue de contracter dans l'avenir un emprunt dont le but est encore inconnu.

Récapitulons :

50.000	inutiles en 1905, pour le service des emprunts non encore contractés,
123.000	à déduire des prévisions de 1905, *pour les ramener aux dépenses de 1903*,
24.000	de crédits aussi superflus que nouveaux,
100.000	d'excédent à diminuer.

Voilà en chiffres ronds 300.000 fr. pour lesquels il est absolument inutile de créer des centimes additionnels.

Nous affirmons que, sans aucun péril pour l'équilibre budgétaire et la bonne administration des services, il est possible de supprimer ces 300.000 fr. en 1905 et de réduire par conséquent à 8 centimes 1/2 au lieu de 17, les impositions nouvelles.

Mais si nous nous plaçons, non au point de vue de notre compréhension de l'administration de la ville, mais au point de vue des déclarations et des engagements électoraux de la municipalité elle-même, nous prétendons que le Conseil municipal est fondé à inviter la municipalité à réduire les dépenses ordinaires de la ville des cent mille francs dont elle a signalé le gaspillage dans les exercices précédents.

Ou la municipalité consentira à ramener les dépenses ordinaires de 1905 à 7.325.000, c'est-à-dire à cent mille francs au-dessus des dépenses faites en 1903 par la municipalité socialiste — et ce sera tout profit pour les contribuables — ou elle n'y consentira pas et ainsi seront jugés sans appel les procédés par lesquels la réaction put tromper le corps électoral sur cette partie de la gestion de la municipalité socialiste.

Quoiqu'il en soit à cet égard, il n'est pas contestable que *LA MOITIE AU MOINS DES SIX CENT MILLE FRANCS D'IMPOTS NOUVEAUX PROJETES SERAIT INUTILE à une administration économe, prudente, soucieuse de ne pas surcharger ses concitoyens d'un fardeau dont M. Vandamme lui-même a constaté le danger et l'inopportunité.*

Ed. DELESALLE.

DEPECHES

PAR SERVICES SPECIAUX

Les permissions militaires

Paris, 29 décembre. — Les différents corps d'armée ayant pu, grâce à l'accroissement du contingent, être alignés cette année à leur effectif réglementaire, il est plus facile d'accorder des permissions aux hommes de troupe. Pour aggraver, d'autre part, le moins possible les charges budgétaires de l'exercice 1905, il sera même nécessaire de réaliser, au cours de cette année, un chiffre de journées d'absence supérieur à celui qui a été obtenu en 1904. Le ministre fera connaître prochainement les mesures qu'il conviendra de prendre à cet effet.

Mais, dès à présent, il invite les commandants de corps d'Armée à profiter des fêtes du Nouvel An, pendant lesquelles l'instruction est ralentie, pour prescrire aux chefs de corps d'accorder, dans les limites que permettront les exigences du service et l'intérêt de la discipline, le plus grand nombre possible de permissions, qui devront porter particulièrement sur l'exercice 1905.

LA FRANCE ET LE MAROC

Tanger, 29 décembre. — Par suite de fortes pluies qui rendent très difficiles les communications avec l'intérieur, on n'a pu encore avoir de nouvelles de l'effet qu'a produit à la cour chérifienne la notification officielle, faite par le ministre de France, des mesures adoptées par notre gouvernement en réponse aux prétentions émises par le Makhzen de renvoyer les membres de la mission militaire française.

Les dernières lettres de Fez, arrivés aujourd'hui et datées du 22, disent qu'après avoir décidé d'éloigner de Fez le ministre El Guebbas, qui passe pour favoriser l'influence française, le sultan est revenu sur cette décision. Cette attitude semblerait indiquer chez le sultan un revirement favorable à une solution satisfaisante de l'incident actuel.

Démonstration navale

Toulon, 29 décembre. — Deux cuirassés français, le « Charlemagne » et l' « Iéna » vont être envoyés au Maroc. Ils seront accompagnés de deux croiseurs. Une grande activité règne en ce moment dans l'escadre de la Méditerranée.

LA GUERRE

Russo-Japonaise

A PORT-ARTHUR

Un fort pris d'assaut

Paris, 29 décembre. — La légation du Japon à Paris, communique la dépêche officielle suivante datée de Tokio, 29 décembre :

L'état-major de l'armée japonaise annonce que mercredi, à dix heures du matin, la gauche et le centre des troupes ont fait sauter le parapet du fort Erlungchan, puis, occupant d'assaut le fort, elles ont construit des ouvrages de défense, malgré le feu de l'armée ennemie. Les troupes étaient protégées par l'artillerie de forteresse et les pièces de campagne.

A quatre heures de l'après-midi, les Japonais ont pris d'assaut la première ligne intérieure du fort et les pièces de siège. Puis ils sont entrés dans la gorge du fort, d'où l'ennemi s'est retiré après une résistance acharnée. Le fort d'Erlungchan était entièrement en notre possession à 7 heures 30 du soir.

Les pertes japonaises dans cet assaut s'élèvent à mille hommes.

La garnison russe comprenait cinq cents hommes ; un tiers s'est échappé.

Erlungchan est la partie septentrionale des monts du Dragon. La confirmation de cette victoire japonaise implique la chute des trois forts d'Erlung.

L'ÉTAT DE LA FLOTTE RUSSE

Pétersbourg, 29 décembre. — Toute la presse russe discute passionnément l'état d'infériorité dans lequel se trouve la flotte russe, par rapport à la flotte japonaise.

« Toute la société russe, dit le « Rouss », a été profondément émue non seulement par la campagne du capitaine Clado, mais aussi par ce fait terrifiant que nous avons perdu gratuitement notre puissante escadre de Port-Arthur. Cette société ne peut se résigner à une limitation de la publicité concernant la malheureuse situation de la flotte nationale, aussi bien dans la Baltique, que dans la mer Noire et partout ailleurs.

« Nous avons trop perdu pour pouvoir oublier. Nous avons trop à faire pour garder le silence. La société doit bravement envisager les malheurs lamentables de la Russie. Nous avons recommencé Sébastopol avec cette différence que les navires coulés ne sont pas des navires en bois, mais des géants de fer.

» Si le vieux système nous a coûté 375 millions et nous a couvert de honte et de douleur, il est évident qu'il faut maintenant un nouveau système qui usera pleinement de la publicité.

» La société russe ne désire en aucune façon voir publier ses secrets, que pourrait utiliser l'ennemi au sujet de l'activité de l'escadre Rodjestvensky. Cependant, il serait absurde de cacher des défauts qu'on peut encore réparer dans les navires qui restent encore à Cronstadt et à Liban. Nous avons assez perdu de temps criminellement, comme cela. »

Le « Rouss » énumère alors une série de faits qui sont confirmés par les journaux officiels de la flotte, le « Messager de Cronstadt », le « Kotlin », à savoir que la structure de plusieurs navires destinés à l'Extrême-Orient présentent des particularités qui rendraient pour eux le voyage très dangereux.

Par exemple, le croiseur « Admiral-Korniloff », a besoin de réparations à ses machines, les torpilleurs sont dans de si mauvaises conditions — que décrivent techniquement les journaux en question — qu'il est surprenant qu'ils aient été acceptés par l'Etat.

Les torpilleurs destinés à renforcer l'amiral Rodjestvensky sont si défectueux qu'on ne peut pas les expédier.

« Il est obsolument nécessaire, conclut le « Rouss », de faire la pleine lumière sur les réparations nécessaires, car outre l'héroïsme de nos marins, nous avons besoin de bons amiraux.

» Même si Rodjestvensky est un chef habile et si ses 12.000 camarades sont d'héroïques marins, chacun sait que nous leur avons imposé une tâche presque surhumaine et cela pour ne pas nous être rendu compte de la gravité des événements survenus depuis la nuit fatale du 8 février. »

On télégraphie de Tokio que les journaux tiennent leurs lecteurs au courant de tous les mouvements de la flotte de la Baltique. Les noms et la qualité des navires sont donnés avec soin, d'après les sources russes, et on affirme que l'amirauté japonaise est tenue au courant des mouvements de l'escadre Rodjestvensky.

En Mandchourie

L'ARMEE DE KOUROPATKINE

Londres, 29 décembre. — On télégraphie de Chéfou au « Daily Telegraph » que le front de l'armée russe sous Moukden s'étend maintenant sur une longueur de 60 kilomètres.

On affirme qu'au commencement de février, les Russes disposeront de 600,000 hommes.

PIANOS POUR L'ARMEE RUSSE

Pétersbourg, 29 décembre. — La « Gazette du Commerce et de l'Industrie » annonce que la fabrique de pianos qui fournit la cour impériale, a reçu la commande de plusieurs instruments destinés aux armées de Mandchourie. Un grand piano pour concerts est destiné à la division du général Rennenkampf.

Chevaux de courses truqués

LES CONDAMNATIONS

Paris, 29 décembre. — Cette affaire vient de recevoir sa solution. On sait qu'il s'agit de chevaux qui ont couru en province, notamment sur l'hippodrome de Lille, et même gagné des prix, à l'aide d'un maquillage de robes, de faux « pedigrees », etc., destinés à dissimuler leur âge et leur passé.

La 10e Chambre a condamné les prévenus : Casamajor à quatre mois de prison et mille francs d'amende ; Bertrand et Delabrousse à deux mois de prison et mille francs d'amende ; Trottin et Vidal à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

Le bénéfice de la loi de sursis leur est accordé pour la prison.

La Société des steeples et la Société des sports de France obtiennent contre Casamajor, Delabrousse et Vidal, solidairement le franc de dommages-intérêts qu'elles réclamaient et la société des courses de Compiègne 500 francs de dommages-intérêts.

LE SUICIDE
du Député Syveton

L'examen des viscères

Paris, 29 décembre. — L'analyse des viscères de Syveton est terminée. Elle n'a révélé la présence d'aucun alcaloïde jouant le rôle de narcotique ; mais on fait remarquer que ce résultat négatif n'a pas, dans l'espèce, une signification absolue ; car, bien que l'on n'ait trouvé la trace d'aucun stupéfiant, M. Syveton a pu néanmoins en absorber un. Pour que l'analyse fût complète et définitive, il aurait fallu qu'elle ne portât pas seulement sur les viscères, mais encore sur le sang. Or, on n'a examiné le sang que pour rechercher s'il contenait de l'oxyde de carbone et dans quelle proportion.

Les experts se réuniront demain pour discuter les termes de leur rapport relatif aux conditions dans lesquelles le député nationaliste du 2e arrondissement s'est donné la mort.

Bidegain et Syveton

LES FICHES DU GRAND-ORIENT

Nous avons interviewé le docteur Blatin, membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France, au sujet des rapports que Syveton avait eus avec Bidegain au sujet de la livraison des fiches du Grand-Orient, publiées par M. Guyot de Villeneuve :

— Dès avant le premier discours de M. Guyot de Villeneuve sur la « délation dans l'armée », nous dit-il, on éprouvait au Grand Orient de vagues inquiétudes au sujet de la sécurité des archives. Et je vous expliquerai tout à l'heure, comment certains employés du secrétariat s'étaient émus des allures de Bidegain.

Il nous était revenu notamment que la belle-sœur de Bidegain, Mlle D..., qui habite dans un passage de la rue Duperré, entretenait des relations intimes avec Syveton.

J'ai entendu dire aussi — mais cela, je ne l'ai pas contrôlé — qu'à l'époque de l'élection de M. Syveton dans le 2e arrondissement, l'adjoint de M. Vadecard avait manifesté quelque sympathie à l'égard du candidat nationaliste. Mais là-dessus, je n'ai pas de renseignements positifs.

Ce que je sais mieux, c'est que Bidegain touchait au Grand-Orient des appointements modestes, et que, d'autre part, il s'ingéniait à rendre à sa femme l'existence la plus agréable. Très épris de Mme Bidegain, au point qu'après six ou sept ans de mariage, il gardait encore vis-à-vis d'elle l'attitude d'un jeune amoureux, il ne voulait pas qu'elle travaillât, même dans son ménage, et rêvait — tout haut — de la faire vivre sur un pied de luxe supérieur à celui que lui permettaient ses appointements.

Lorsque M. Guyot de Villeneuve porta pour la première fois à la tribune la question des fiches, une vive émotion s'empara des employés du secrétariat du Grand-Orient. M. Vadécard, s'adressant à Bidegain, lui dit à brûle-pourpoint :

— C'est l'un de nous deux qui a commis la trahison !

Et Bidegain de répondre :

— Evidemment : c'est vous, ou moi. Il ne dit pas autre chose. Peu après, M. Delpech convoquait successivement dans son cabinet tous les employés. Chacun d'eux protesta de son innocence. Bidegain nia simplement, revint dans son bureau, prit son chapeau et sa canne, annonça qu'il allait revenir et disparut. Nous ne l'avons jamais revu.

Par la suite, M. Delpech entendit à nouveau les employés. Plusieurs lui dirent : « En effet, nous avions bien remarqué que Bidegain travaillait plus que d'habitude, qu'il emportait le soir des serviettes bourrées de dossiers. Mais nous n'y attachions pas une grande importance, encore que cela nous parût suspect. »

— Alors, interrompit M. Delpech, pourquoi ne m'aviez-vous pas prévenu ?

— Parce que nous craignions d'être mis à la porte par Bidegain.

Et voilà comment nous acquîmes la certitude de la trahison de cet individu.

— Mais il n'avait donc pas livré que des originaux ? demandons-nous au docteur Blatin.

— Ah ! non. Il a livré un quart des fiches en originaux et le reste en copies ou en photographies. S'il avait livré tous les originaux, le vide fait dans les archives eût été trop grand.

Et, à ce propos, « *je dois dire* qu'une grande partie des documents vendus à M. Guyot de Villeneuve sont apocryphes, ou altérés, ou attribués à d'autres personnes que celles qui les ont rédigées ». C'est ainsi qu'on en a mis sur le dos du commandant Pasquier trois fois plus qu'il ne convenait. Mais cela ne m'étonne pas. Et voici pourquoi : un jour, le commandant Pasquier avait déclaré Bidegain incapable de recueillir la succession éventuelle de M. Vadecard ; et Bidegain lui en avait toujours gardé rancune. Il s'est vengé ; voilà tout.

Revenons à ce Bidegain.

Il disparut, vous disais-je. Où alla-t-il ? Je n'en sais rien. Ce dont je suis sûr, par exemple, c'est qu'il y a quelques semaines, il avait transporté ses pénates à Liège. Mais là, il fut découvert par un journaliste belge, qui lui prit une interview et qui, ensuite, comme franc-maçon, eut avec lui une petite explication. De quelle nature fut cette explication ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'aussitôt après, Bidegain déménageait très rapidement. Et depuis, nous avons perdu sa trace.

Sa femme était à Paris ces jours derniers. Elle doit y être encore. La preuve, c'est qu'elle a surveillé le déménagement de son mobilier. Ce mobilier a été expédié dans son pays, à Linars (Haute-Vienne). Bidegain se cache-t-il dans cette localité ?

En tout cas et en attendant qu'on le rattrape — *car tout le monde n'est pas d'avis qu'il échappe également au châtiment* — je puis vous dire que « les fiches pourraient bien se retourner contre ceux qui s'en servent ». Je crois savoir que plus d'un franc-maçon à qui on en a attribué est décidé à demander devant la justice des comptes à ceux qui ont accepté la responsabilité de cette publication. Il y a bien des procès à l'horizon.

La perquisition chez l'avocat Noilhan

Nous avons dit, hier, qu'une perquisition avait été faite, 19, rue Chevert, au domicile de Mᵉ Noilhan. Cette opération judiciaire fut décidée vers deux heures de l'après-midi, heure à laquelle M. Boucard fut appelé chez le procureur général, avec lequel se trouvaient en conférence, M. Fabre, procureur de la République, et Mᵉ Bourdillon, bâtonnier de l'Ordre des avocats. Quelques instants plus tard, M. Boucard revenait à son cabinet prévenir le docteur Barnay, dont il avait commencé de recevoir la déposition, qu'il ne pourrait continuer de l'entendre que vers la fin de l'après-midi et, sans retard, se transportait avec son greffier au domicile de Mᵉ Noilhan.

Celui-ci, informé par ailleurs de la perquisition qui allait être faite chez lui, se rendait 19, rue Chevert, en compagnie du bâtonnier, Mᵉ Bourdillon. Bientôt, tous les magistrats, auxquels étaient venus se joindre M. Blot, sous-chef de la Sûreté et son secrétaire, se trouvaient réunis dans son cabinet et l'opération commenait, après que Mᵉ Bourdillon eût fait toutes réserves quant aux recherches auxquelles il allait être procédé.

A six heures et demie, la perquisition étant terminée, les magistrats revenaient au Palais de Justice, et le docteur Barnay, qui faisait les cent pas dans le couloir du deuxième étage de l'instruction, était avisé qu'en raison de l'heure, son audition était renvoyée au lendemain.

Mᵉ Noilhan, après le départ des magistrats, a résumé ainsi ses impressions :

— On a prétendu que cette perquisition avait été motivée par une déposition de Mme Syveton qui aurait dit que j'étais détenteur de certains papiers qu'elle m'aurait confiés à la mort de son mari. Eh ! bien, le Parquet doit être fixé à cette heure. S'il venait chercher des papiers ici, il est parti les mains vides et cela pour cette excellente raison qu'à aucun moment je n'ai possédé de documents provenant de la succession Syveton. A sa mort, j'ai empêché qu'on enlevât quoi que ce soit, trouvant légitime que tout restât en la possession de sa veuve, et ce fut tout. Au surplus, dois-je ajouter que je ne suis plus, depuis plusieurs jours, l'avocat-conseil de Mme Syveton. Quand j'ai su, que par certaines de ses déclarations, Mme Syveton attaquait la mémoire de son mari, je compris qu'il ne m'était plus possible, à la tournure que prenaient les choses, de concilier mes devoirs et mes droits d'avocat avec l'amitié sincère que je portais au mort et je me retirai, Mᵉ Michel Pelletier me succédant auprès d'elle.

Mᵉ Noilhan se plaint des attaques dont il a été et se trouve encore l'objet ; attaques d'autant plus douloureuses pour lui qu'elles émanent d'amis politiques :

— Et pourquoi ? Parce que j'avais trouvé exagéré qu'on accusât tout un parti politique d'avoir assassiné Syveton et excessif qu'on partît en campagne sans la moindre preuve ! On m'en a voulu de mon attitude, et la leçon que je reçois est cruelle... On peut être tranquille désormais, je ne ferai plus de politique !...

Interview de M. Potel

La « Presse » a interviewé le docteur Tolmer sur les relations de M. Ménard avec M. Potel et sur le rôle qu'il attribue à celui-ci dans le drame de Neuilly. Déjà, le docteur Tolmer avait parlé de l'intervention d'un personnage « qui, servant lui-même d'instrument dans des mains plus haut placées », aurait acculé Syveton à la fuite ou à la mort. Il a, hier, précisé son accusation :

— Vous nous avez nommé ce tiers, dit le rédacteur de la « Presse ». Par discrétion, nous avons gardé la confidence.

Nous autorisez-vous à sortir de cette réserve ?

— Allez-y carrément. Je vous ai dit que c'était M. Potel, je le répète aujourd'hui.

Pour moi, continue le docteur Tolmer, un point d'interrogation se pose et se posera sans cesse, — à moins que la vérité ne se fasse jour.

Je ne m'explique pas, — hors l'hypothèse d'une intervention et d'une pression étrangère et indirecte, — le suicide de Syveton à la veille du procès en cour d'assises.

Les histoires de Syveton avec sa belle-fille, l'affaire des fonds de la Patrie française pourraient faire admettre la résolution suprême à laquelle s'est arrêté mon ami. Elles ne peuvent pas expliquer la mort, à jour fixe, vingt-quatre heures avant le procès du général André.

Le rôle de M. Potel demande à être défini. Lorsqu'il le sera, l'affaire pourra s'éclairer d'un jour tout nouveau. »

Nous avons vu ce matin, M. Potel à ce sujet. Il nous a dit :

— Je n'ai rien à répondre à de pareilles accusations, sinon ces simples mots :

Si le rôle que me prête M. Tolmer a été tenu, il est bien plus vraisemblable, qu'il l'ait été par lui que par moi. Il était l'ami et le conseiller de M. et de Mme Syveton ; il connaissait M. et Mme Ménard ; moi, je ne connaissais ni M. ni Mme Syveton, ni Mme Ménard. Dans ces conditions, il m'eût été difficile d'agir sur lui et sur elles.

— Vous êtes néanmoins au courant des péripéties de ce drame ?

— Je sais ce que M. Ménard m'a raconté, voilà tout, et ce qui prouve encore que je n'ai pu me livrer à aucune pression, c'est que le matin du jour où Syveton s'est suicidé, c'est-à-dire le 8 décembre, je ne savais encore rien en arrivant à mon bureau et voici comment j'appris la cause de ce drame. Lorsque je pénétrai dans notre cabinet, mon associé était en train de lire les journaux. Tout naturellement, je dis à M. Ménard :

— Eh bien, c'est demain le fameux procès Syveton ?

M. Ménard se retourna et dit brusquement :

— Ne me parlez jamais de cet individu, c'est un dégoûtant personnage !

Et mon associé fut ainsi amené à me raconter la confession de sa femme, sa confrontation avec Syveton et la scène que Mme Syveton avait faite à son mari.

Je fus abasourdi par ces révélations. A midi, j'allai tout ému déjeuner chez moi à Ermont. Je revins l'après-midi à mon bureau et M. Ménard me dit :

« Syveton parle de se tirer un coup de revolver, c'est sa femme qui me l'a dit tout à l'heure. Je lui ai dit que c'était une folie et je me suis offert pour aller répéter mes paroles à Syveton lui-même. Je ne l'ai pas fait, car l'impression de ma belle-mère était qu'il s'agissait d'une vaine menace.

» A trois heures trois quarts, un coup de téléphone informait M. Ménard, qui partit aussitôt pour Neuilly. »

L'OPINION DE JAURÈS

LE SUICIDE IMPOSSIBLE

Jaurès, qui est complètement opposé à l'hypothèse d'un suicide, parle ce matin, dans l' « Humanité », des poisons trouvés chez M. Ménard et s'étonne qu'un homme qui a décidé de se suicider au mois d'août, s'est procuré de l'acide prussique et a rédigé une lettre informant la police de sa mort volontaire, conserve dans un coffret le poison et la lettre.

« Il s'exposait, mourant ensuite de mort naturelle, à ce qu'on supposât le suicide sur la foi des papiers laissés par lui. »

Jaurès ajoute que, si l'on accepte la version de M. Ménard, il apparaît que, dès le mois d'août dernier, celui-ci était réduit au désespoir. Mme Syveton était également au courant, puisque son gendre déclare lui avoir écrit à ce moment une lettre où il l'avertissait de sa résolution de suicide et des raisons qui l'y avaient poussé.

« Que signifie donc, demande Jaurès, la *mélodramatique mise en scène* du 6 décembre dernier ?

Par quel prodige le drame, suspendu depuis le mois d'août, reprend-il soudain sa marche à la veille du jour où M. Syveton va affronter un combat politique et où, s'il disparaît par le meurtre, on pourra alléguer que la peur du scandale l'a conduit au suicide ? »

Jaurès conclut que : ou bien la lettre du suicide n'est qu'un trompe-l'œil, destiné à donner le passeport du suicide à des poisons destinés à un autre usage ; ou bien elle frappe d'invraisemblance tout le drame de sensationnelles révélations qui se serait produit en décembre. »

L'instruction

M. POTEL CHEZ LE JUGE

M. Boucard a convoqué pour cet après-midi, à son cabinet du Palais de Justice, M. Potel, l'associé de M. Ménard.

Si nous en croyons les indications fort précises que nous avons *pu obtenir* dans la matinée, la convocation de l'associé de M. Ménard se rapporterait à deux ordres de faits :

1° L'histoire du suicide de Syveton annoncée vingt-quatre heures à l'avance, par M. Potel, à deux de ses amis.

2° Les déclarations faites par le docteur Tolmer indiquant M. Potel « comme étant l'instrument dont des mains haut placées se seraient servi pour acculer M. Syveton au suicide. »

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Réunion de la Commission. — Audition de M. Tissier.

Paris, 29 décembre. — La commission extraparlementaire de la marine s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Thomson, pour entendre la suite de la déposition de M. Tissier.

Celui-ci a parlé de l'affaire de l' « Espingole », ce contre-torpilleur qui s'est perdu près du cap Lardier, au commencement de 1903, et qui n'a pas été renfloué.

Le chef de cabinet expose qu'après des tentatives infructueuses de renflouement, le préfet maritime de Toulon, l'amiral Bienaimé, exprima l'avis qu'une compagnie danoise qui s'occupe spécialement des sauvetages réussirait dans l'opération ; en même temps M. Lanthiome proposait de se charger du travail ; le ministre de la marine renvoya les propositions au préfet maritime ; malheureusement la compagnie danoise refusa de tenter le sauvetage à cause de la grande profondeur à laquelle gisait l' « Espingole ».

Il y avait une autre proposition pour le renflouement dont l'auteur demandait 300.000 francs en cas de succès.

Le ministre de la marine a accordé la préférence à M. Lanthiome et l'amiral a critiqué cette décision.

M. Lanthiome avait un personnel de scaphandriers habitués à travailler à de grandes profondeurs, mais ne possédant pas de matériel. L'amiral Ravel, major général, estimait que la marine pourrait renflouer le contre-torpilleur si M. Lanthiome lui prêtait ses scaphandriers.

On a préféré confier l'opération à M. Lanthiome « qui, dit M. Thissier, tient un café » qui lui sert à recruter des scaphandriers » grecs », parce que ses conditions étaient les moins onéreuses.

On a dit que la marine avait dépensé beaucoup dans cette opération. M. Tissier affirme que le matériel prêté à *M. Lanthiome ne fait* pas défaut pour les services de la marine ; *la dépense qui a été* effectuée par la marine a été de 30.000 francs, et celle effectuée par M. Lanthiome de 50 à 60.000 francs. L'opération n'a *manqué* que par suite de la rupture d'une pièce de bois, accident dû sans doute à une forte houle.

L'adjudicataire qui, suivant les clauses du marché, devait *recevoir* le prêt du matériel par la marine a *éprouvé* de grandes résistances de la part du port ; le délai qui lui était accordé pour l'opération était de deux mois, et on lui faisait attendre douze jours les réponses à ses demandes. « Moi, chef de cabinet, dit M. Tissier, j'ai donné l'ordre, conformément aux instructions du ministre, de prêter le matériel. Le ministre me donnait l'ordre de faire cesser les résistances » inqualifiables du port de Toulon, moi, je » n'ai fait qu'exécuter les ordres du ministre ».

L'AMIRAL BIENAIME ET M. PELLETAN

M. TISSIER ajoute que l'amiral Bienaimé n'exécutait pas les ordres du ministre et qu'il a eu une semblable attitude à propos des essais du « Sully », comme aussi à propos de la laïcisation de l'hôpital de Toulon. L'amiral a dit que le marché Lanthiome avait été fait d'une manière irrégulière sans avis des constructions navales. « C'est inexact, dit M. » Tissier, ce n'est pas moi qui ai fait le mar» ché, c'est la direction des constructions na» vales ». Le chef de cabinet ajoute que l'amiral a toujours été en conflit avec les chefs de cabinet et qu'il les attaquait parce qu'il n'osait pas attaquer les ministres.

M. DOUMER dit qu'en ce qui concerne l' « Espingole », il avait paru qu'on s'était adressé à une personne incompétente et que le marché avait été fait en dehors des services compétents.

M. THISSIER répond que lorsque la marine reconnut qu'elle ne pourrait renflouer l' « Es-

---

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE. Nº 18

LES
Vautours de Paris

PREMIERE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

VII

Toujours la femme

— Lui-même. Il m'a tirée à part et m'a dit : « Qu'est-ce que tu fais dans ce bouchon ? Une belle fille comme toi ! Viens avec nous. On te fera un sort, un petit. » Ah ! il ne se gênait pas ! Il me chiffonnait mes manches et me regardait dans les yeux... Celui-là c'est le grand ami de M. André, son camarade, M. Jean, comme on dit au château.

Colette déclara :

— Je ne serais pas embarrassée pour le retrouver. Il est gentil, très gentil.

— Tu l'as déjà dit.

— Et je le pense.

Elle répéta deux ou trois fois :

— Il me plaît... Il ne ressemble pas à M. Xavier, qui a toujours l'air si raide et si dur ! Il est très bien, très bon enfant, pas fier du tout et très riche, comme son ami, M. André, et de plus filleul de M. Plessis, qui ne se connaît pas d'héritiers. C'est les piqueurs qui me l'ont dit plus d'une fois, en promenant leurs chiens et leurs chevaux.

Clopin se leva en sursaut.

— Tu es folle, dit-il, de croire à ces balivernes. Tous ces gens-là se moquent de toi.

— Savoir.

— Si je te proposais autre chose...

— Quoi donc ?

— De t'épouser !

La belle rousse eut un geste décourageant.

— Ah ! c'est trop drôle, fit-elle, oui en vérité, c'est trop drôle !

Clopin lui saisit une main et l'attira à lui avec une force qu'on ne lui aurait pas supposée.

— Ecoute, dit-il, ce que tu veux faire est impossible. Tu ne quitteras pas le pays sans moi ou je te suivrai partout et Dieu sait ce qui arrivera.

— Des menaces ?

Il lui étreignit le poignet avec une brutalité farouche et riposta :

— Je ne te menace pas, mais je prétends que tu es à moi et je te garderai.

D'un mouvement rapide, elle se dégagea, presque sans effort et, le bravant :

— Parce que j'ai été assez simple pour me laisser enjôler par tes manières de vieux sorcier, tu prends des airs de maîtres ! Tu veux rire.

— Je n'en ai pas envie.

— Je suis ma maîtresse !...

— C'est ce que nous verrons ! Laisse donc tes rêveries stupides, tes espoirs de conquêtes absurdes et les promesses de jeunes fous qui demain t'auront oubliée ! Les miennes sont sérieuses.

La belle fille promena un regard méprisant autour d'elle.

La bicoque de Clopin n'était guère d'accord avec ses paroles.

Elle dit :

— Voyons-les, ces promesses !

Il reprit plus bas, comme s'il eût craint d'être entendu du dehors :

— Tu me crois sans le sou ?

— Bien sûr.

— Tu te trompes.

— Prouve-le-moi donc...

— Attends quelques jours et tu changeras d'avis. Que dirais-tu si au lieu d'être chez les autres je t'installerais chez toi, dans une belle boutique de marchand de vin, par exemple... où tu serais au comptoir.

— Où ça ?

— A Paris, dans un bon quartier !

— Tu le ferais ?...

— Oui, moi, Michel Clopin, de Fontaine-aux-Bois, à une seule condition.

— Laquelle ?

Clopin déclara avec une sombre énergie :

— C'est que tu m'épouseras. Ce sera plus sûr que de compter sur les libéralités de jeunes messieurs qui vont prendre leur volée et que tu ne reverras peut-être jamais !...

— Et si je refusais ?

— Alors ce sera la guerre entre nous, une guerre à mort. Je t'aime et tu ne seras pas à d'autres.

— Diable !

Colette essayait de cacher son trouble, mais le ton de Clopin lui donnait à réfléchir.

Son regard, le frémissement nerveux qui l'agitait, le son de sa voix l'effrayaient, bien qu'en réalité elle fût brave et habituée au danger.

Les filles nées comme elle dans la misère la plus profonde, en ont à affronter de plus d'une sorte.

Elle dit :

— C'est bon, j'y penserai.

Il répliqua :

— Non. Je veux ta réponse à l'instant.

Elle murmura de nouveau :

— Diable ! tu es pressé.

Après tout, pourquoi refuser ?

S'établir !

Devenir la patronne d'une maison si petite qu'elle fût !

C'était un rêve mais tellement invraisemblable qu'elle en demeurait étourdie.

Elle murmura :

— Voyons, tu me contes des histoires.

— Vraies.

— Tu m'épouserais ?

— Dès que tu voudras.

— Et nous aurons une boutique à nous ?

— Une bonne.

— Il faut de l'argent.

— J'en ai.

— Où est-il ?

— A Paris, tout porté. Nous l'y trouverons

— D'où t'est-il venu ?

— Qu'est-ce que cela peut te faire ? Je ne l'ai pas volé.

— Tu m'expliqueras ?...

— Tout, dès que tu seras ma femme.

— Je le verrai avant de dire oui ?...

— Tu le verras.

— Il sera à moi comme à toi ?

— A nous deux... Tout en commun.

— Combien ?

Il prononça mystérieusement un peu au hasard :

— Cinquante mille.

— Tant que cela !

— Même un peu plus.

— Pas de secrets, fit-elle vivement. Où les as-tu gagnés ?

— C'est mon affaire.

Pour la dépister, il ajouta :

— Il y a longtemps que je les ai.

— Tu n'en étais pas plus généreux. Tu ne m'as jamais rien donné.

Elle restait immobile, hésitante, incrédule.

— Je voudrais savoir, fit-elle lentement. C'est si extraordinaire !

— Aussi, je ne te demande qu'une chose...

— Quoi ?

— Attends quelques jours... Et pas un mot à personne.

— C'est bon... J'attendrai.

Il ordonna :

— Et maintenant, va-t'en !

— Tu me renvoies ?

— Sans doute. Ne faut-il pas que tu retournes à ton auberge ?

— J'ai demandé deux ou trois heures sous prétexte de voir ma tante.

— La mère Rivard ?

— Oui, mais c'était pour te faire part de mes intentions.

— Tu connais les miennes. Tu réfléchiras.

Elle déclara cyniquement, tout à fait décidée :

— Pas besoin si tu as cinquante mille francs, et que tu m'en donnes la moitié.

— Tu l'auras. Bonsoir donc.

— Bonsoir.

Il semblait très pressé de se débarrasser d'elle.

D'ordinaire c'était le contraire.

Il s'expliqua en la reconduisant à la route.

Le comte allait arriver.

De plus, on avait besoin de lui au château et il voulait voir quelqu'un pour une affaire.

Elle s'éloigna en traînant les pieds, avec une sorte de regret de s'être engagée.

Sa curiosité n'était pas satisfaite.

Elle était à peine à trente pas qu'elle se retourna.

Clopin se tenait devant sa cabane, droit comme un pieu.

Elle revint à lui et dit :

— Tu ferais mieux de me conter toute la vérité. Tu ne sais pas ce que ton histoire m'a laissé dans la tête. Il me semble qu'un de nous est fou, toi ou moi...

— C'est pourtant la vérité, mais je ne veux pas que d'autres que nous la connaissent.

Il la prit par la taille et essaya de l'embrasser.

Elle le repoussa en disant :

— Laisse-moi ; le cœur n'y est pas.

Il l'étreignit plutôt avec colère qu'avec amour ; il lui dit en grinçant des dents :

— Prends garde à ce que tu feras. Je te tuerais plutôt que de te laisser partir sans moi.

Elle ne s'émut pas de cette menace et répliqua de sa voix tranquille :

— Tu peux pourtant être sûr que sans tes cinquante mille francs, ce n'est pas toi qui m'en empêcherais, mais souviens-toi de ce que je t'ai dit. Je suis comme Saint-Thomas... Cinquante mille francs dans ta poche, c'est trop drôle. Pour y croire, il faut toucher... Au revoir.

Elle quitta la route et s'en alla à travers champs, au raccourci.

Dès qu'elle trouva l'abri d'une haie qui la masquait, elle s'arrêta et regarda de nouveau Clopin.

Jamais elle ne s'était sentie si intriguée, si soucieuse.

Le sabotier regagnait sa maison à grandes enjambées comme s'il eût été en retard.

Entre eux c'était la plaine avec les remises à gibier semées un peu partout dans le domaine de la duchesse de Brévannes.

Elle resta quelques minutes, plantée près de sa haie, sous le coup d'une curiosité poignante.

Il y avait dans cette révélation subite d'une fortune si extraordinaire une obscurité qui l'inquiétait.

D'où venaient ces cinquante mille francs ?

Elle entrevoyait là-dessous un mystère dangereux à pénétrer.

Enfin pourtant elle se décida à continuer son chemin, mécontente du silence de Clopin, prise d'une défiance contre lui.

Au lieu de regagner son auberge qu'elle voulait quitter à tout prix, car elle sentait qu'il lui serait impossible d'y amasser quoi que ce soit et qu'elle n'y recueillerait que des dégoûts — et qu'avait-elle eu depuis qu'elle était entrée dans la vie par la porte basse des besogneux et des martyrs ? — elle se dirigea vers le hameau de Mareuil où demeurait sa vieille tante, une veuve très âgée, à demi aveugle, qu'elle aidait de son mieux.

Rentré chez lui, Clopin respira.

Le comte n'était pas encore là.

(A suivre.)